

# Arracher une si jolie plante quel dommage!

**Pour éviter la propagation des espèces, il faut absolument convaincre le grand public.**



1. Plantes envahissantes de la région méditerranéenne. 48 p. • Agence méditerranéenne de l'environnement (AME); ARPE, Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, 2003.

## ACTEURS

>>> Agence méditerranéenne pour l'environnement • Le millénaire II - 417, rue Samuel Morse - 34000 Montpellier.

>>> Agence régionale pour l'environnement Paca • Parc de la Duranne, avenue Léon Foucault - 13591 Aix-en-Provence  
Tél. : 04 42 90 90 90  
www.arpe-paca.org

>>> Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles • 163, rue Auguste Broussonet - 34090 Montpellier  
Tél. : 04 99 23 22 11  
Sarah Brunel, chargée de mission «Plantes envahissantes».

>>> Forum des marais atlantiques  
BP 214 - 17300 Rochefort  
Tél. : 05 46 87 08 00.

Lors d'opérations de maîtrise de pestes végétales, les gestionnaires d'espaces naturels se heurtent souvent à l'incompréhension du grand public. Dans certains cas, cela peut même représenter une entrave à l'action. Or, les invasions biologiques constituent à l'échelle planétaire un grave danger pour les espèces indigènes, les habitats naturels et les paysages. Certains milieux naturels sont plus particulièrement touchés comme les zones humides et le littoral. Face à ces menaces, les gestionnaires se doivent d'intervenir de préférence rapidement pour éviter une propagation de ces espèces. De plus, il s'agit d'une obligation légale découlant de directives internationales ratifiées par la France. La majeure partie (environ deux-tiers) des plantes introduites dans notre pays l'a été volontairement, souvent pour l'ornement. Leur esthétique, au moins au moment de la floraison, est donc indiscutable. Mais cet argument doit être relativisé par la connaissance des problèmes sérieux et divers posés par la prolifération des pestes végétales: atteinte à la santé publique, dégâts graves sur les milieux naturels, entraves à certaines activités professionnelles ou de loisirs, coûts élevés des opérations d'éradication. Il est donc particulièrement important de faire prendre conscience aux gens des risques et des enjeux relatifs à ces belles envahisseuses. Convaincus, ils comprendront mieux le travail des gestionnaires d'espaces naturels, mais deviendront également acteurs, en évitant d'acheter et de propager ces plantes. C'est pourquoi le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, service du Parc national de Port-Cros, s'est lancé dans la communication sur ce thème depuis 1995. Elle était d'abord surtout orientée vers nos partenaires (Office national des forêts, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres...) et les spécialistes de la conservation (colloques, publications spécialisées). Puis, pour les raisons précédemment invoquées, elle s'est davantage tournée vers le grand public. Le message est développé à la faveur de conférences spécifiques organisées par des associations de protection de la nature ou des communes. Mais il peut aussi être délivré lors de visites guidées ou d'exposés plus généralistes, au cours desquels ce problème est illustré. Enfin, divers documents viennent compléter ces actions. Une plaquette<sup>1</sup> de présentation de 15 pestes notoires des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur vient d'être élaborée par le Conservatoire botanique national. La collaboration de nombreux professionnels concernés permet de proposer des listes de végétaux de substitution, indigènes ou exotiques, et ouvre la voie d'une très utile collaboration. ■

ANNIE ABOUCAYA  
PARC NATIONAL DE PORT-CROS



© J.-P. Damien, PNR de Brière

RÉCOLTE MANUELLE DE LA JUSSIE

Mosaïque de milieux humides complémentaires, les marais briérons (20 000 ha) représentent un intérêt écologique remarquable inscrit aux inventaires Znieff/Zico et à la convention de Ramsar. Aux enjeux de conservation de ce patrimoine naturel s'ajoutent des enjeux culturels tant les usages coutumiers perdurent sur ces marais. La colonisation de ces espaces par la jussie (*Ludwigia sp*) menace les équilibres écologiques et les usages.

La jussie a été pour la première fois signalée en 1995. Plante amphibie ubiquiste<sup>1</sup>, elle trouve localement des conditions très favorables à son acclimatation. Hormis la roselière dense, où elle rencontre une forte concurrence vis-à-vis de la lumière, les prairies humides, les plans d'eau (250 ha) et les canaux (250 km) sont susceptibles d'être colonisés. Dès 1996, le Parc alerte les gestionnaires. Il intervient ponctuellement avec ses équipes techniques et développe des opérations avec des bénévoles; opérations qui ont le double intérêt d'agir sur la prolifération de la jussie et de sensibiliser les intervenants au problème des envahissantes. Pourtant, en 1999, il faut bien le constater: ces opérations sont insuffisantes et incapables de contenir la colonisation par la jussie. Le Parc s'investit alors. Il décide de développer un principe d'intervention efficace, respectueux de la sensibilité écologique des sites

## Envahissantes...les principales

- Mimosa d'hiver - *Acacia dealbata*
- Érable negundo - *Acer negundo*
- Ailante glanduleux, faux vernis du Japon - *Ailanthus altissima*
- Ambroisie à feuille d'armoise - *Ambrosia artemisiifolia*
- Faux-indigo - *Amorpha fruticosa*
- Séneçon en arbre - *Baccharis halimifolia*
- Buddleia, arbre aux papillons - *Buddleja davidii*
- Griffes de sorcière - *Carpobrotus acinaciformis*
- Herbe de la pampa - *Cortaderia selloana*
- Grande berce du Caucase - *Héracléum mantégazzianum*
- Balsamine de l'Himalaya - *Impatiens glandulifera*
- Lippia - *Lippia canescens*
- Jussies - *Ludwigia grandiflora sp.*
- Figueurs de Barbarie - *Opuntia sp.*
- Cerisier tardif - *Prunus serotina*
- Renouée du Japon et renouée de Sakhaline - *Reynoutria japonica et Reynoutria sachalinensis*
- Séneçon du Cap - *Senecio inaequidens*
- Robinier faux acacia - *Robinia pseudoacacia*
- Myriophylle du Brésil - *Myriophyllum aquaticum*



© J.-P. Damien, PNR de Brière

>>> Parc naturel régional de Brière  
BP 3 - 44720 Saint Joachim  
Tél. : 02 40 91 68 68  
Mél. : info@parc-naturel-briere.fr

JUSSIE

>>> Marais briérons

# Jussie: l'option préventive

et adapté au contexte local. Cet effort se traduit par le recrutement d'agents techniques saisonniers et par une amélioration de l'organisation des moyens de lutte. L'enjeu social est assez fort pour que les élus envisagent cette embauche saisonnière. Récolte manuelle, lutte chimique, mécanique... Quels moyens d'action va-t-on retenir? D'entrée, la faible hauteur en eau et l'instabilité du sol tourbeux excluent l'usage des moyens mécaniques. On lui préférera donc une récolte manuelle précoce.

## Priorité à la récolte manuelle plutôt qu'au traitement chimique

Ce principe d'intervention est simple à mettre en œuvre. Il ne nécessite que des moyens techniques courants (embarcations, sacs, cuissardes). Cependant, il n'est efficace que s'il s'agit d'herbiers en eau et, de surcroît, peu développés. Il est donc primordial d'intervenir tôt en saison (mai) à l'émergence des plants et dès la première ou seconde année d'implantation sur les sites pionniers (faibles densités). Selon la dynamique de la jussie, il est d'ailleurs nécessaire d'effectuer plusieurs interventions durant la période végétative entre mai et septembre. Cette récolte méticuleuse et exhaustive des herbiers en cours de formation limite les volumes récupérés, et possède de multiples avantages. Tout d'abord la diminution de la pénibilité du travail et du temps d'intervention, mais également la limitation des coûts et l'augmentation de l'efficacité. Sans compter une réduction de la problématique liée à l'élimination des déchets (enfouis). Enfin, les faibles volumes récoltés permettent l'utilisation d'embarcations de taille réduite (moins de 5 m). Très maniables, ces embarcations permettent mobilité et rapidité d'intervention. Complémentairement à la récolte, un traitement chimique systémique a été pratiqué jusqu'en 2001, afin de limiter le développement des herbiers après exondation des sites (mi-août). Il s'agissait d'un traitement ponctuel: à savoir une application sélective, pied par pied d'un herbicide (Glyphosate) agissant sur les feuilles et pénétrant jusqu'aux racines. Depuis 2002, nous avons suspendu cet usage par précaution. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'un complément d'information sur l'impact d'utilisation d'herbicides

et sur la définition d'un protocole rationnel de mise en œuvre (solution chimique adaptée, efficacité, périodicité du traitement).

## Stratégie et surveillance

Parallèlement à l'aspect technique, un volet stratégique est développé qui vise l'efficacité. Les interventions sont donc conduites sur des unités géographiques étendues et cohérentes. En ce qui concerne l'organisation des récoltes, priorité est donnée aux sites pionniers. Ceci dans le but de limiter les fronts de colonisation. Par ailleurs, un suivi précis de la colonisation est organisé. Une stratégie qui semble porter ses fruits puisque depuis 2001 l'aire colonisée est globalement stabilisée et les densités sont généralement faibles. De même, la dynamique de colonisation constatée entre 1998 et 2001 (le doublement annuel de l'aire colonisée) est momentanément stoppée. Dans certains sites, là où le taux initial de colonisation était faible, et en l'absence de recontamination périphérique par bouturage, la jussie n'a pas été détectée depuis notre intervention. Malgré un potentiel fort, aujourd'hui, huit ans après sa découverte, la jussie ne génère ni impact écologique majeur, ni entrave à la navigation ou autre nuisance.

D'autre part, en termes de coût, comparativement à des contrôles mécaniques «curatifs», cette option «préventive» apparaît intéressante. Ces résultats globalement positifs et encourageants, sont essentiellement attribués, d'une part à l'organisation des travaux et, d'autre part, à la prise en compte du contexte local. L'adéquation entre le choix technique réalisé et les densités rencontrées est également un facteur de réussite. Reste encore à approfondir d'autres axes d'action, notamment afin de contrôler les herbiers à sec, et développer des mesures préventives limitant la diffusion de la plante.

Il faut souligner, pour finir, que la pérennisation des moyens de lutte est une nécessité: l'efficacité s'inscrit nécessairement dans la pluri-annualité. ■

JEAN-PATRICE DAMIEN  
PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE

1. Voir lexique ci-contre.

## Lexique ...la fin

**COLONISATRICE**: aussi appelée pionnière. Désigne des espèces qui sont capables de s'installer sur un sol nu, souvent après une forte perturbation (incendie, coupe à blanc) ou fondamentalement instable (éboulis). Ces plantes ont souvent des dynamiques assez fortes, elles peuvent couvrir rapidement le sol, ce qui peut en faire des envahissantes potentielles. Le facteur limitant de ces espèces peut être la richesse du sol: quand le sol est trop riche, elles disparaissent au profit de nouvelles espèces. Si le sol reste pauvre (par exemple, exportation régulière de la matière organique), elles peuvent se maintenir. Une de leur fonction écologique est de changer les conditions du milieu, de les stabiliser.

**EXPANSIONNISTE**: espèce dont l'aire de répartition est en train de s'agrandir.

**UBUISTE**: qui est présent partout à la fois. Omniprésent. Biologique: espèce ubiquiste, que l'on rencontre dans des territoires étendus et variés.

## CAPITULES EN FRUCTIFICATION



© S. Brunel, AME/CBNMP